Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

Accusé certifié exécutoire

02B-212002075-20231213-20231211-DE

CICTUR DEC DEL IDED ATIONS DIL CONSEIL

Réception par le préfet : 18F2/A23 RAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à 18h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (12): CASTELLI Yannick, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia SOULLARD Sylvie.

Absents (11): ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (3): ANGELINI Nathalie donne pouvoir à CASTELLI Yannick CASANOVA Gérard donne pouvoir à GANDOIN Sylviane RAFFALLI Muriel donne pouvoir à HOURTOLOU Marguerite

Mbres du Conseil	Mbres en	Mbres ayant pris part à	Séance du	Convocation le
Municipal: 23	exercice: 23	la délibération: 15	13 décembre 2023	07 décembre 2023

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

Objet - Subvention exceptionnelle à l'association « L'avvene ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait opportun d'attribuer exceptionnellement une subvention de 3 000 € à l'association « L'avvene » à Folelli. Il informe l'assemblée que celle-ci fait face à des difficultés financières importantes en cette fin d'année. Il indique notamment que ces difficultés interviennent suite à une augmentation de la masse salariale de la structure durant la période concernée par les travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association « L'avvene ».
- invite le maire à procéder au mandatement de cette subvention au Budget Principal 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 13 décembre 2023

Le Maire Yannick CASTELLI